

DÉCLARATION DES REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ANNÉE 2025  
DES NON-SALARIÉS AGRICOLES ET DES COTISANTS DE SOLIDARITÉ

## FICHE D'EXPLOITATION

Numéro de Sécurité sociale

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

N° de Siren de l'exploitation (en cas de multitudes d'exploitations : remplir une fiche d'exploitation par exploitation)

### Très important

Suite à l'unification des déclarations fiscales et sociales, vous êtes dans l'obligation de déclarer vos revenus, qui serviront à l'appel de vos cotisations sociales, en même temps et sur la même déclaration que vos revenus soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration disponible dans votre espace particulier sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)). Toutefois, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels directement auprès de votre caisse de MSA dans les cas suivants (cochez la case correspondant à votre situation) :

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu après la date de clôture de la campagne et vous n'avez plus accès au volet social MSA.

Vous avez déclaré vos revenus pour l'impôt sur le revenu par papier.

Vous êtes en zone non desservie par Internet et vous ne pouvez pas faire votre déclaration par voie dématérialisée.

Vous avez déclaré vos revenus dans le volet social MSA mais souhaitez procéder à la rectification de votre déclaration, après la fermeture de la télécorrection sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Autres

Pour rappel, l'absence de déclaration vous expose à une pénalité.

La MSA peut vérifier l'exactitude des déclarations effectuées au moyen d'une enquête menée par un agent de contrôle agréé et assermenté, notamment auprès de l'administration fiscale (articles L.114-14 du Code de la sécurité sociale, L.152 du Livre des procédures fiscales et R.725-4-1 du Code rural et de la pêche maritime). Sont punies d'amendes et/ou d'emprisonnement toutes fraudes ou fausses déclarations (article 441-1 du code pénal).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre Mutualité sociale agricole.

Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

<b>BA régime réel</b>			
			<b>RÉFÉRENCE DANS LA DÉCLARATION 2042</b>
<b>M1</b>	Bénéfice net - nouveaux installés entre le 2 janvier 2022 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 inclus		MSLS/MSOO
<b>M2</b>	Déficit net - nouveaux installés entre le 2 janvier 2022 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 inclus		MSLT/MSLOP
<b>M3</b>	Revenu brut social (montant positif)		MSGX/MSIO
<b>M4</b>	Revenu brut social (montant négatif)		MSGY/MSIP
<b>M5</b>	Sommes à ajouter avant application de l'abattement		MSGZ/MSIQ
<b>M6</b>	Sommes à déduire avant application de l'abattement		MSHM/MSIR

**Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BA : compléter le cadre ci-dessous**

<b>M7</b>	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes		%	MSHV/MSJM
<b>M8</b>	Intérêts excédentaires des comptes courants			MSHT/MSIY
<b>M9</b>	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé			MSHX/MSJO
<b>M10</b>	Autres produits à ajouter perçus par l'associé			MSLU/MSLX
<b>M11</b>	Autres sommes et charges supportées par l'associé à déduire			MSHY/MSJP
<b>M12</b>	Part du revenu exceptionnel déduite fiscalement 1 <sup>re</sup> année			MSHZ/MSJQ
<b>M13</b>	Part du revenu exceptionnel réintégré fiscalement années suivantes			MSIM/MSJR

**BIC ou BNC régime réel**

<b>N1</b>	Bénéfice net - nouveaux installés entre le 2 janvier 2022 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 inclus			MSLV/MSOR
<b>N2</b>	Déficit net - nouveaux installés entre le 2 janvier 2022 et le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 inclus			MSLW/MSOS
<b>N3</b>	Revenu brut social (montant positif)			MSHN/MSIS
<b>N4</b>	Revenu brut social (montant négatif)			MSHO/MSIT
<b>N5</b>	Sommes à ajouter avant application de l'abattement			MSHP/MSIU
<b>N6</b>	Sommes à déduire avant application de l'abattement			MSHQ/MSIV

**Si vous êtes associé d'une société soumise à l'IR – BIC/BNC : compléter le cadre ci-dessous**

<b>N7</b>	Pourcentage dans les bénéfices ou pertes	%	MSMP/MSNP
<b>N8</b>	Intérêts excédentaires des comptes courants		MSMN/MSNN
<b>N9</b>	Part des intérêts excédentaires du compte courant d'associé		MSMR/MSNR
<b>N10</b>	Autres produits à ajouter perçus par l'associé		MSLY/MSLZ
<b>N11</b>	Autres sommes et charges supportées par l'associé à déduire		MSMS/MSNS

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement à la CMSA dont je relève, les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement par l'administration fiscale (fournir copie de la notification de redressement).

**Fait à**

**le**

Signature